

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 06 OCTOBRE 2021

### QUESTION 2021/08/001 : Multi accueil Lous Pitchous - Avant-projet définitif

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- valide l'avant-projet définitif présenté,
- valide l'enveloppe des travaux à hauteur de 542 072,09 € HT,
- autorise Monsieur le Président à déposer le permis de construire correspondant,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à la fixation du montant de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

### QUESTION 2021/08/002 : Multi accueil Lous Pitchous – Demandes de subvention

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention auprès de la CAF et de la MSA du Gers,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

### QUESTION 2021/08/003 : Bâtiment à énergie positive - marchés de travaux

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés des lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 avec les entreprises suivantes :

N°	lot	Entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie	SAS MENDEZ BATIMENT	196 306,76 €
2	VRD	SARL LTPE	145 568,00 €
4	Menuiserie	SAS GAUTHIER DIFFUSION	49 374,52 €
5	Plâtrerie Isolation	SARL JPMI	50 198,15 €
6	Plomberie sanitaire	MARSOL ENERGIE	13 007,50 €
7	Electricité chauffage ventilation	SARL GERS ELEC	67 583,00 €
8	Carrelage faïence	SARL MARC LARY	39 602,86 €
9	Peinture	PICKTOR SAS	8 860,40 €

- autorise Monsieur le Président à signer les marchés des lots qui ont été déclaré infructueux suite à cette consultation et qui ont fait l'objet d'une procédure de négociation sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément au Code de la Commande Publique comme suit :

N°	lot	Entreprise	Montant HT
3	structure métallique et bardage	l'EURL BOUILLOT	233 737,55 € HT
10	serrurerie	l'EURL BOUILLOT	16 690,52 € HT

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/004 : Décisions Modificatives aux budgets

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les décisions modificatives ci-dessous :

Décision Modificative au Budget Camping Ile Du Pont :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Intitulé	Dépense	Recette
21718	Autres terrains	+ 15 500.00 €	
1311	Etat et établissements nationaux		+ 15 500.00 €
	Total :	+ 15 500.00 €	+ 15 500.00 €

Décision Modificative au Budget MULTI SERVICES DE BASSOUES :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Intitulé	Dépense	Recette
168748	Autres communes	5 536.00 €	
168751	GFP de rattachement		5 536.00 €
	Total :	5 536.00 €	5 536.00 €

Décision Modificative au Budget Cuisine Centrale :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Intitulé	Dépense	Recette
6042	Achat de prestation de services	8 000.00 €	
64 111	Rémunération principale	7 000.00 €	
7066	Redevance droit et services		12 000.00 €
70 846	Autres services		3 000.00 €
	Total :	15 000.00 €	15 000.00 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/005 : Confection de repas pour le compte du CIAS « Cœur d'Astarac en Gascogne » - fixation du tarif pour les repas livrés à l'ITEP de Mirande

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- fixe les tarifs des repas comme suit :

- Repas adulte : 3,62 € TTC

- Repas enfants : 3,22 € TTC.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/006 : Accueil de Loisirs sans Hébergement durant les vacances scolaires et Accueil Collectifs de Mineurs des mercredis – tarifs 2021-2022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les tarifs des ALSH Pitchounet, Cadichon et l'île des enfants durant les vacances scolaires et des ACM des mercredis tels que présentés ci-dessous pour l'année 2021-2022 :

TARIF NORMAL applicable aux personnes non domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF <900

	Tranche 0/531	Tranche 532/617	Tranche 618/900
Demi-journée	3,15 €	4,75 €	5,70 €
Journée sans repas	5,35 €	8,10 €	9,70 €
Demi-journée avec repas	6,10 €	7,70 €	8,65 €
Journée repas	6,85 €	9,60 €	11,20 €

TARIF REDUIT applicable aux personnes domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF <900

	Tranche 0/531	Tranche 532/617	Tranche 618/900
Demi-journée	2,00 €	3,60 €	4,75 €
Journée sans repas	3,40 €	6,10 €	8,10 €
Demi-journée avec repas	4,00 €	6,45 €	7,60 €
Journée repas	4,80 €	7,50 €	9,50 €

TARIF NORMAL applicable aux personnes non domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF >900

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Demi-journée	7,10 €	6,60 €	6,00 €
Journée sans repas	12,00 €	11,20 €	10,20 €
Demi-journée avec repas	10,00 €	9,60 €	9,00 €
Journée repas	13,50 €	12,70 €	11,70 €

TARIF NORMAL applicable aux personnes domiciliées sur Cœur d'Astarac et allocataires CAF >900

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Demi-journée	6,25 €	5,70 €	5,20 €
Journée sans repas	10,60 €	9,70 €	8,85 €
Demi-journée avec repas	9,10 €	8,55 €	8,00 €
Journée repas	12,00 €	11,20 €	10,25 €

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/007 : Zone d'Activités du Miélanais - proposition d'achat des parcelles C960 à 964

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- accepte l'offre d'achat de M SOUQUET pour les parcelles C960, C961, C962, C964 à Miélan pour un montant de 100 000 € HT,

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **QUESTION 2021/08/008 : Convention relative à la disponibilité d'un Sapeur-Pompier Volontaire pendant son temps de travail**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la convention présentée relative à la disponibilité du Sapeur-Pompier Volontaire pendant son temps de travail,
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Président pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

### **QUESTION 2021/08/009 : Création d'un poste de cuisinier à la cantine scolaire de Bassoues dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de créer un poste de cuisinier à la cantine scolaire de Bassoues à compter du 1er septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 09 mois, avec possibilité de prolongation par avenant pour une durée de 9 mois, puis par un dernier avenant pour une durée de 6 mois, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC (pourcentage du taux du SMIC 100 %), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

### **QUESTION 2021/08/010 : Création d'un poste d'agent d'accueil France Services de Mirande dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de créer un poste d'agent d'accueil France Service à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 09 mois, avec possibilité de prolongation par avenant pour une durée de 9 mois, puis par un dernier avenant pour une durée de 6 mois, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC (pourcentage du taux du SMIC 100 %), multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

## QUESTION 2021/08/011 : Contrats d'apprentissage

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- décide de conclure 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Multi-accueil « Lous Pichous »	1	Diplôme d'État « Éducateur-Éducatrice De Jeunes Enfants »	du 01/10/2021 au 31/07/2021
Accueil péri/extra scolaires « Pitchounet »	1	BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité Loisirs Tous Publics	du 01/01/2022 au 30/11/2023

- prévoit les crédits nécessaires qui seront inscrits au budget communautaire, au chapitre 12, article 64 17 des documents budgétaires,
- autorise Monsieur le Président ou un de ses Vice-Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

## QUESTION 2021/08/012 : Maisons France Services - avenant à la convention pour la labellisation des sites de Mirande et Miélan

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant présenté,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/013 : Maisons France Services - label « Aidant Connect »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à solliciter le label « Aidant Connect » pour les Maisons France Services du territoire,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/014 : Modification des statuts du CIAS « Cœur d'Astarac en Gascogne »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les statuts modifiés présentés,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/015 : Contrat départemental de développement 2021-2027

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Départemental de Développement 2021-2027,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

## QUESTION 2021/08/016 : Rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Secteur Sud

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président, prend acte du rapport présenté.

## QUESTION 2021/08/017: Décisions prises par Monsieur le Président

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de compétence que lui a donnée le Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020.

Numéro	Objet	En date du
D210020	ALSH Ile des Enfants - projet pédagogique	07/07/2021
D210021	ALSH Cadichon - projet pédagogique	07/07/2021
D210022	ALSH ASTRADO - règlement intérieur	07/07/2021
D210023	Suppression régie de recettes MSAP	07/07/2021
D210024	Lous Pitchous - règlement intérieur	07/07/2021
D210025	Lous Pitchous - projet pédagogique	07/07/2021
D210026	ALSH ASTRADO - convention ADDA pour le projet « manga »	07/07/2021
D210027	ACM et cantine scolaire Mirande – règlement intérieur	07/07/2021
D210028	ludothèque - règlement intérieur	07/07/2021
D210029	suppression de la régie de recettes « cantine scolaire MIRANDE »	08/07/2021
D210030	Mise à Disposition de la base de loisirs à LA FRATERNELLE pour l'année 2021	20/07/2021
D210031	SMCD secteur SUD - convention redevance spéciale pour Saint Fris	20/07/2021
D210032	Mise à Disposition des gymnases à MIRANDE BADMINTON CLUB les 10 et 11 juillet 2021	20/07/2021
D210033	ACM et cantine scolaire Mirande – règlement intérieur version 2	20/07/2021
D210034	Mise à Disposition de la cantine scolaire à MONTESQUIOU THE ROCK'S du 19 au 23/08/2021	29/07/2021
D210035	Modification des honoraires du maître d'œuvre pour le projet BEPOS	04/08/2021
D210036	Décision d'emprunt de 250 000 € pour les travaux et acquisitions 2021	02/08/2021
D210037	Concession temporaire de la parcelle A273 à Mirande pour 2021	01/09/2021
D210038	Mise à Disposition de LUDINA à AUCH FOOTBALL le 25 aout 2021	01/09/2021
D210039	Mise à Disposition de LUDINA au CDSA 32 le 15 septembre 2021	01/09/2021
D210040	ACM 6-12 ans - projet pédagogique 2021	01/09/2021

D210041	Mise à Disposition d'agents de la mairie de Miélan pour la compétence cantine scolaire	03/09/2021
D210042	Mise à Disposition des gymnases à Football Club Mirande 2021-2022	07/09/2021
D210043	Mise à Disposition du gymnase à MIRANDE MIELAN ASTARAC HAND BALL du 31 aout au 30 septembre 2021	07/09/2021
D210044	Mise à Disposition des gymnases à MIRANDE BADMINTON CLUB le 11 septembre 2021	13/09/2021
D210045	Mise à Disposition des gymnases à YOSEIKAN BUDO MIRANDAIS 2021-2022	13/09/2021
D210046	Mise à Disposition du gymnase à LES AILES DE MARIO 2021-2022	13/09/2021
D210047	Mise à Disposition des gymnases à MIRANDE BADMINTON CLUB 2021-2022	13/09/2021
D210048	Concession temporaire de la parcelle E20 à BASSOUES pour 2021	13/09/2021
D210049	Mise à Disposition du gymnase à MIEUX ETRE 2020-2021	13/09/2021
D210050	Mise à Disposition d'agents de la Mairie de l'Isle de Noé pour la cantine scolaire	13/09/2021
D210051	Mise à Disposition d'agents de la Mairie de Bassoues pour la cantine scolaire	13/09/2021

### **QUESTION 2021/08/018: Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les modifications ci-dessous :

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi « rédacteur » pour une durée de 35 heures/semaine, et création d'un poste dans le cadre d'emploi « adjoint administratif » pour une durée de 35 heures/semaine, au vu du recrutement de l'agent dans ce cadre d'emploi, en tant que chargé(e) de communication.

- valide le tableau des emplois présenté,
- accepte d'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.